



Union Nationale des Syndicats Autonomes

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Discrimination/emploi

Le 31 janvier dernier, la Commission a rappelé à l'ordre 14 Etats membres, qui n'ont pas pleinement transposé la réglementation européenne interdisant la discrimination en matière d'emploi (sur la religion, les croyances, l'âge, l'handicap ou l'orientation sexuelle).

La République tchèque, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, **la France**, l'Italie, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède, ainsi que l'Allemagne, la Lettonie et la Lituanie, **ont "deux mois" pour justifier la transposition nationale de cette législation européenne adoptée en 2000.** Les onze premiers Etats membres ont reçu "des avis motivés", deuxième étape d'une procédure d'infraction qui peut ensuite mener à une saisie de la Cour de justice en cas de réponse jugée insatisfaisante.

Ainsi pour la France ont été relevés :

- Définition incorrecte de la discrimination directe et indirecte et du harcèlement
- Interdiction de l'injonction à discriminer trop restrictive
- Pas de prohibition de discrimination dans l'accès au travail indépendant et pour ce qui est des organisations professionnelles
- Limitation du droit des entités intéressées (notamment associations) à ester en justice pour défendre les victimes de discrimination.
- Sanction insuffisante des mesures de rétorsion autres que le licenciement



Mars 2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Rapport sur l'emploi

Le rapport conjoint sur l'emploi qu'ont adopté les ministres le 29 février rend compte, pour l'année dernière, d'une croissance de l'emploi impressionnante. Au cours des deux dernières années, près de 6,5 millions d'emplois ont été créés et 5 millions d'emplois supplémentaires sont attendus d'ici 2009. **Le chômage dans l'UE devrait passer au-dessous de la barre des 7% en 2008**, ce qui correspondrait au niveau le plus bas jamais atteint depuis le milieu des années 80.

En résumé, le rapport estime que la stratégie intégrée de Lisbonne porte ses fruits et que les réformes structurelles commencent à être payantes **mais des sujets de préoccupation demeurent.**

L'environnement économique favorable a marqué d'une empreinte positive les marchés du travail européens. En 2006, pour la première fois depuis près d'une décennie, une croissance à forte intensité d'emploi a été observée.

L'année dernière, presque 4 millions d'emplois ont été créés et le chômage a atteint son plus bas niveau depuis des années. Ces évolutions sont en partie cycliques : néanmoins, il semble que la stratégie européenne pour l'emploi et la stratégie intégrée de Lisbonne portent ses fruits et que les réformes structurelles commencent à être payantes. Le récent déclin du chômage structurel en est l'un des signes les plus évidents.

Pourtant, en dépit de cette situation relativement favorable sur le marché du travail, **plusieurs questions extrêmement préoccupantes demeurent.**

- Avant tout, **le chômage des jeunes reste très problématique dans de nombreux États membres**, les jeunes n'ayant pas profité, proportionnellement, de l'essor économique : en 2006, ils étaient toujours deux fois plus exposés au chômage que l'ensemble de la main-d'œuvre.

Aujourd'hui, dans l'UE, près d'un jeune sur six, ce qui représente quasiment 7 millions de personnes, sort encore prématurément du système éducatif et pratiquement aucune élévation des niveaux d'études n'a été enregistrée.

De nouveaux efforts doivent être déployés pour que les objectifs fixés par l'Europe en matière d'emploi soient atteints.

- En outre, **la capacité d'adaptation des marchés européens du travail aux défis de la mondialisation et du vieillissement de la population demeure insuffisante.** Le chômage structurel est toujours trop élevé et de nouvelles actions doivent être engagées, dans le contexte de politiques globales de flexicurité, pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail en Europe et faciliter les transitions dans le but d'éliminer les obstacles à l'emploi.

Mars 2008



Il est très encourageant de constater que, désormais, près de la moitié des États membres ont élaboré ou élaborent des politiques générales de flexicurité. Cependant, les résultats observés au sein des différents éléments les sous-tendant sont moins positifs.

La segmentation du marché du travail reste un problème majeur dans beaucoup d'États membres, les politiques adoptées tendant toujours plus à faciliter les règles d'entrée des nouveaux venus sur le marché de l'emploi et à favoriser une plus grande diversité contractuelle qu'à réformer le cœur de la législation du travail.

- **Les réformes de la sécurité sociale se sont généralement limitées à des réformes des régimes de retraite.**

Les politiques actives du marché du travail, bien que de plus en plus personnalisées, ont vu leur budget décroître depuis 2000, aussi bien en tant que part du PIB que du point de vue des dépenses par travailleur.

- **Enfin, la participation à l'éducation et la formation tout au long de la vie au sein de l'UE s'est à peine accrue de 2005 à 2006**, reculant même dans la moitié des États membres, alors que la formation des adultes reste inégalement répartie.

Ces résultats sont décevants et ne présagent rien de bon pour l'avenir. Des investissements dans le capital humain substantiellement plus élevés et mieux ciblés sur les besoins du marché du travail sont essentiels pour combler l'écart de productivité observé par rapport aux principaux concurrents sur la scène mondiale.

Le rapport estime que l'Europe doit poursuivre ses réformes du marché du travail en vue d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi, notamment avec une attention spéciale, qui doit être accordée à la population inactive et à l'emploi précaire, et il précise qu'en un monde où règne une concurrence intense, une Europe vieillissante nécessite une main-d'œuvre plus productive.





LA STRATEGIE DE LISBONNE

Une voie européenne dans la mondialisation

Le Conseil européen s'est réuni les 13 et 14 mars. Les 27 dirigeants européens devaient discuter des lignes directrices de l'Union pour la période 2008 - 2010. La stabilisation des marchés financiers, le changement climatique, l'énergie, ainsi que **la stratégie de Lisbonne renouvelée** seront à l'ordre du jour.

« Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable **accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale** » : tel est l'objectif en vertu duquel les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont adopté à Lisbonne en 2000 une Stratégie qui suscite nombre de débats parmi les spécialistes, mais demeure relativement peu connue du grand public et des décideurs économiques et politiques, alors même qu'elle couvre la plupart des politiques économiques et sociales conduites par les gouvernements européens.

La Stratégie de Lisbonne repose tout d'abord sur un diagnostic précis des défis économiques auxquels sont confrontés les Etats membres de l'Union européenne au regard des performances enregistrées par leurs principaux concurrents (notamment Etats-Unis et Japon) : décrochage en matière de richesse et de productivité, déficit en matière d'innovation.

Dans ce contexte, elle préconise deux types de réformes structurelles :

- les premières passant classiquement par l'approfondissement de la libéralisation des marchés européens,
- les secondes appelant au soutien des facteurs de production générateurs de croissance endogène, et notamment la recherche et développement ou l'éducation.

La Stratégie de Lisbonne est mise en œuvre à travers une « méthode ouverte de coordination » de l'action de l'Union européenne et de ses Etats membres qui laisse logiquement une place prééminente à ces derniers, compte tenu de la nature des enjeux économique et sociaux concernés.

Elle s'appuie :

- sur la définition commune d'objectifs opérationnels à l'horizon 2010 qui sont codifiés par les « lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi »,

Mars 2008



- sur des programmes d'action à la fois communautaire et nationaux (les « programmes nationaux de réforme »),
- enfin sur une évaluation régulière et précise des résultats obtenus qui vise à inciter l'Union européenne et ses Etats membres à se mobiliser.

La Stratégie de Lisbonne a donné lieu à des résultats à la fois encourageants et contrastés. Si ces résultats apparaissent globalement moyens au regard des deux principaux objectifs de croissance et de taux d'emploi fixés à Lisbonne, ils semblent plus positifs s'agissant des autres objectifs chiffrés fixés par le Conseil européen depuis l'an 2000.

Surtout, l'évaluation de l'ensemble des Etats membres laisse apparaître que plusieurs d'entre eux enregistrent d'ores et déjà des performances très encourageantes au regard des objectifs de la Stratégie de Lisbonne, et que d'autres, dont la France, présentent des progrès non négligeables.

Ces progrès demandent à être confirmés en 2008, à la faveur de la révision des « lignes directrices intégrées » et de la présentation de nouveaux « programmes nationaux de réformes ».



Mars 2008

98
98